



16ème législature

Question N° : 12632	De M. Stéphane Buchou (Renaissance - Vendée)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports routiers	Tête d'analyse > Situation complexe des autocaristes	Analyse > Situation complexe des autocaristes.
Question publiée au JO le : 31/10/2023 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Date de signalement : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Stéphane Buchou attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la situation des autocaristes. Le secteur d'activité connaît des difficultés de recrutement. Des formations de demandeurs d'emploi sont mises en place pour pallier ce problème de main d'œuvre et mènent à la délivrance de titres professionnels de conducteurs de transport en commun sur route. Cependant, lorsque les demandeurs d'emplois obtiennent ce titre, ils ne peuvent exercer directement, car des documents relatifs à la conduite leur manquent. Dans l'attente, les titulaires du titre se réinscrivent en tant que demandeurs d'emploi. Ainsi, il attire son attention sur cette situation complexe pour le secteur.